

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

N° AS35

AMENDEMENT

présenté par

Mme Corneloup, Mme Gruet, M. Boucard, Mme Bonnivard, Mme de Maistre, Mme Bazin-Malgras et M. Tryzna

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.